



ACCORD-CADRE DE COOPÉRATION UNIVERSITAIRE INTERNATIONALE

ENTRE

L'UNIVERSITÉ DE CAEN BASSE-NORMANDIE - FRANCE

ET

L'UNIVERSITE DE BABES-BOLYAI DE CLUJ-NAPOCA - ROUMANIE

PRÉAMBULE

Dans le cadre des accords culturels existant entre les deux nations intéressées, et après approbation du principe de la présente convention par les autorités de tutelle selon les procédures réglementaires en vigueur dans chacun des deux Etats, est conclu un accord de coopération universitaire internationale entre

L'UNIVERSITÉ DE CAEN BASSE-NORMANDIE - FRANCE, située Esplanade de la Paix, 14032 Caen Cedex 5 représentée par son Président, Monsieur Pierre SINEUX

et L'UNIVERSITE DE BABES-BOLYAI DE CLUJ-NAPOCA – ROUMANIE, sis rue Teodor Mihali 58-60 400591 Cluj Napoca représentée par son Recteur, Ioan Aurel POP

Il a été convenu et décidé ce qui suit :

CARRÉInternational Esplanade de la Paix 14032 Caen Cedex France intl.projets@unicaen.fr Fax +33(0)2 31 56 50 49

ACCORD-CADRE DE COOPÉRATION UNIVERSITAIRE INTERNATIONALE 2013

ARTICLE

La coopération envisagée peut s'établir et se développer dans le cadre de cet accord, considéré comme la charte fondamentale, selon des programmes spécifiques arrêtés en commun, à la fois dans le domaine de l'enseignement et dans celui de la recherche scientifique, particulièrement dans les disciplines communes aux deux Universités. Ces programmes spécifiques font l'objet d'annexes détaillant avec clarté et précision les modalités de leur exécution. Ces annexes font partie intégrante du présent accord-cadre et sont soumises aux mêmes procédures d'approbation et de signature.

ARTICLE II

Les programmes périodiques de coopération précités définissent avec précision :

- 1) Les branches d'enseignement et de recherche dans lesquelles s'exercera la coopération des deux Universités pendant la période considérée, ainsi que les objectifs à atteindre :
- 2) Les formes d'échanges à mettre en œuvre qui pourront être notamment l'une ou plusieurs des activités suivantes :
- échange régulier de documentation, publications, matériels pédagogiques entre les Universités, les Unités d'enseignement et de recherche, les Instituts, Centres, Laboratoires, Bibliothèques ou services ;
- échange ou accueil d'enseignants, d'étudiants et chercheurs dans le cadre de la réglementation en vigueur dans chacun des deux pays ;
 - utilisation d'équipements en commun ;
 - définition et organisation d'enseignements coordonnés ;
 - organisation de colloques internationaux.

ARTICLE III

Les moyens financiers requis pour chaque partie de programme réalisable de façon autonome, sont évalués avec précision dans une annexe.

ARTICLE IV

Les programmes sont présentés au moment de leur approbation en commun par les Universités aux instances et organismes nationaux de chacun des deux pays susceptibles d'inscrire une partie des activités prévues dans le cadre de leurs programmes culturel ou scientifique et de les prendre concurremment en charge ou de les subventionner, notamment par l'attribution de bourses, de crédits pour conférences, missions d'études, d'information, de recherche ou d'enseignement.

ARTICLE V

Un rapport d'activité est établi annuellement par chaque Université ; il est communiqué à l'autre partie avec des propositions éventuelles de développement ou d'amélioration.

CARRÉInternational Esplanade de la Paix 14032 Caen Cedex France intl.projets@unicaen.fr Fax +33(0)2 31 56 50 49



ACCORD-CADRE DE COOPÉRATION UNIVERSITAIRE INTERNATIONALE | 2013

ARTICLE VI

Si des difficultés survenaient, les parties s'engagent à tenter de résoudre le litige à l'amiable par voie de conciliation directe. En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant un tribunal arbitral composé de trois (3) membres : l'un désigné par le Recteur de l'Université de Babes-Bolyai de Cluj-Napoca (Roumanie), le deuxième par le Président de l'Université de Caen Basse-Normandie, le Président de ce tribunal arbitral étant désigné d'un commun accord par les deux (2) parties. Si le litige persiste les parties s'en remettront au tribunal

ARTICLE VII

Les deux établissements contractants s'engagent à respecter les règles définies dans l'annexe 1 en termes de confidentialité des informations de toute nature, de publication et de propriété intellectuelle.

ARTICLE VIII

Toute modification du présent accord-cadre ou de ses annexes est soumise à l'accord écrit préalable des deux parties, manifesté par voie d'avenant, six (6) mois à l'avance.

ARTICLE IX

Le présent accord-cadre de coopération universitaire internationale entre en application à la date de sa signature pour une durée de cinq (5) ans renouvelable. S'agissant des diplômes nationaux, il est limité à la durée de l'habilitation. En cas de renouvellement, il est à nouveau soumis à la procédure en vigueur dans chaque

En cours d'application, le présent accord-cadre de coopération universitaire internationale pourra être dénoncé à tout moment par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un préavis d'une durée de six (6) mois, sans préjudice aux actions déjà engagées.

Fait à Caen le . 11 09 7013

Le président de l'Université de Caen Basse-Normandie

Pierre SINEUX

Fait à Cluj-Napoca, le . 12 11 2013

Le Recteur de l'Université Babes-Bolyai de Cluj-Napoca

loan Aurel POP

CARRÉInternational Esplanade de la Paix 14032 Caen Cedex France intl.projets@unicaen.fr Fax +33(0)2 31 56 50 49

CARRE International

ACCORD-CADRE DE COOPÉRATION UNIVERSITAIRE INTERNATIONALE

ANNEXE N°1

« CLAUSES » DE CONFIDENTIALITÉ, PUBLICATION ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Chaque université s'engage à conserver confidentielles les informations scientifiques et techniques appartenant à l'autre université et toute information de quelque nature que ce soit relative à l'autre université dont elle pourrait avoir connaissance au cours des négociations précontractuelles ou à l'occasion de l'exécution de la présente

Chaque université ne publiera ou ne communiquera tout ou partie desdites informations confidentielles à des

Toute publication scientifique commune relative à ce programme de recherche sera effectuée avec l'accord des parties, et mentionnera la participation de chacune des parties.

Chaque université est propriétaire des résultats obtenus dans le cadre de la présente collaboration.

Chaque université s'engage à ne pas déposer une demande de brevet ou autres titres de Propriété Industrielle incluant les informations confidentielles de l'autre université sans avoir obtenu préalablement l'autorisation

Dans le cas où des résultats détenus en copropriété seraient susceptibles de faire l'objet d'un dépôt de brevet, un règlement de copropriété sera établi entre les parties, préalablement au dépôt de la demande de brevet, pour fixer notamment les conditions de gestion de leurs droits et obligations.

Les stipulations du présent article ne pourront faire obstacle :

- ni à l'obligation qui incombe aux chercheurs ou enseignants-chercheurs de chacune des universités de produire un rapport d'activité à l'organisme dont ils relèvent, cette communication ne constituant pas une divulgation au sens des lois sur la Propriété Industrielle,

- ni à la soutenance de thèses des doctorants ni à la soutenance d'une habilitation à diriger des recherches des chercheurs ou enseignants-chercheurs dont l'activité scientifique est en relation avec l'objet de la présente

Le président de l'Université de Caen Basse-Normandie

International Pierre SINEUX Département

Ioan Aurel POP

CARRÉInternational Esplanade de la Paix 14032 Caen Cedex France intl.projets@unicaen.fr Fax +33(0)2 31 56 50 49

Fait à Cluj-Napoca, le 12 11 2013

Le Recteur de l'Université Babes-Bolyai de Cluj-Napoca





ANNEXE N°2

À

L'ACCORD-CADRE DE COOPÉRATION UNIVERSITAIRE INTERNATIONALE

entre

l'Université de Caen Basse-Normandie (France)

(IAE de Caen Basse-Normandie

et son département IUP Banque Finance Assurance)

et

l'Université Babes-Bolyai de Cluj Napoca (Roumanie)

(FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET GESTION DES AFFAIRES)

Vu le code de l'Éducation,

Vu le décret n°2005-450 du 11 mai 2005 relatif à la délivrance de diplômes en partenariat international,

Vus les textes en vigueur en Roumanie

entre

L'Université de Caen Basse-Normandie

Sise Esplanade de la Paix- 14032 CAEN Cedex 5 - France

Représentée par son Président, Pierre SINEUX

Εt

L'Université Babes-Bolyai

Sis Rue Teodor Mihali 58-60 – 400591 CLUJ NAPOCA (Roumanie)

Représenté par son Recteur, Ioan Aurel POP



Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1: OBJET DE LA CONVENTION

L'Université de Caen Basse-Normandie et l'Université Babes-Bolyai de Cluj-Napoca (Roumanie) conviennent de collaborer en vue d'organiser un parcours de formation en partenariat international, dans le domaine du droit, de l'économie, de la finance, de la Comptabilité, Contrôle, Audit, visant à délivrer:

Simultanément des diplômes propres à chaque institution :

À Caen (France):

- Master mention Banque Finance Assurance, spécialité Gestion d'actifs, Contrôle des risques et Conformité (IAE de Caen, département IUP Banque Finance Assurance)
- Master mention Management, spécialité Comptabilité Contrôle Audit (IAE de Caen)

À Cluj-Napoca (Roumanie):

- Master de Banque et Marchés de Capitaux (Bănci și piețe de capital Specializarea Finance Faculté de Sciences Economiques et Gestion des Affaires)
- Master Expertise Comptable et Audit (Expetiză Contabilăci Audit Specializarea Contabilitate - Faculté de Sciences Economiques et Gestion des Affaires)

ARTICLE 2 : CADRE LÉGAL ET QUALIFICATIONS NATIONALES

Vu le code de l'Éducation

Vu le décret $n^{\circ}2005\text{-}450$ du 11 mai 2005 relatif à la délivrance de diplômes en partenariat international,

Vu l'arrêté en date du 5 mars 2012, l'Université de Caen Basse-Normandie est habilitée à délivrer les diplômes de Master mention Banque Finance Assurance, spécialité Gestion d'actifs, Contrôle des risques et Conformité et de Master mention Management, spécialité Comptabilité, Contrôle, Audit relatif aux habilitations de l'Université de Caen à délivrer les diplômes nationaux de Master à compter de l'année universitaire 2012-2013 et pour une période de 5 ans.

Vus les textes en vigueur en Roumanie,

ARTICLE 3 : DURÉE DE LA FORMATION

La formation se déroule sur 1 année universitaire (soit 2 semestres).



ARTICLE 4: OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le partenariat consiste à permettre à quelques étudiants (1 à 4 étudiants) de l'Université de Babes-Bolyai inscrits dans la 2ème année du Master de Banque et Marchés de Capitaux spécialité Finance ou du Master Expertise Comptable et Audit spécialité Comptabilité (Faculté de Sciences Economiques et Gestion des Affaires), développé par cette université, d'obtenir le diplôme de Master mention Banque Finance Assurance, spécialité Gestion d'actifs, Contrôle des risques et Conformité (IAE de Caen, Département IUP Banque Finance Assurance) ou le diplôme de Master mention Management, spécialité Comptabilité, Contrôle, Audit (IAE de Caen) de l'Université de Caen Basse-Normandie.

ARTICLE 5: ORGANISATION ET CONTENU DE LA FORMATION

Article 5.1 : Organisation de la formation

Après l'obtention de la première année du Master de Banque et Marchés de Capitaux spécialité Finance ou du Master Expertise Comptable et Audit spécialité Comptabilité à la Faculté de Sciences Economiques et Gestion des Affaires de l'Université de Babes-Bolyai de Cluj-Napoca (voir annexes 1 et 2), après sélection par les responsables pédagogiques en Roumanie et avec l'accord des responsables pédagogiques en France, les étudiants roumains suivent le second semestre ou l'intégralité de la 2ème année de Master mention Banque Finance Assurance, spécialité Gestion d'actifs, Contrôle des risques et Conformité (IUP Banque Finance Assurance) ou la 2ème année (année complète) du Master mention Management, spécialité Comptabilité, Contrôle, Audit (IAE de Caen) de l'Université de Caen Basse-Normandie.

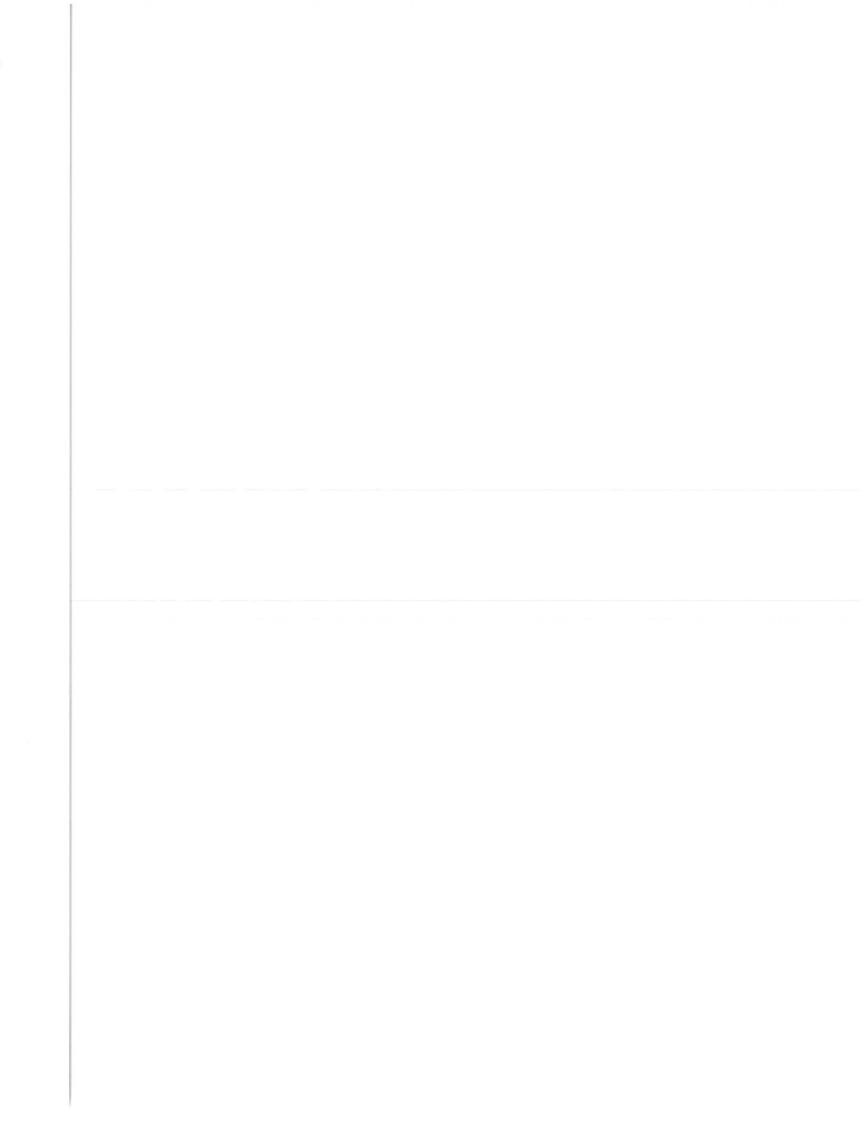
Article 5.2 : Langue d'enseignement

La langue d'enseignement utilisée pendant la formation en France est le français.

Article 5.3 : Contenu de la formation

5.3.a. Master 2 mention Banque Finance Assurance, spécialité Gestion d'actifs, contrôle des risques et Conformité

La deuxième année universitaire comporte pour les étudiants roumains concernés, selon le cas, un ou deux semestres du Master en France, dans le cadre de l'IAE de Caen, département IUP Banque Finance Assurance (Master mention Banque Finance Assurance, spécialité Gestion d'actifs, Contrôle des risques et Conformité).



Au cours de la première année en Roumanie, l'étudiant roumain suit les cours suivants :

1er Semestre, 1er Année

Macroéconomie financière (Macroeconomie financiara)

Econométrie approfondie (Econometrie aprofundata)

Performances et risques dans les banques (Performante si riscuri in banci)

Dérivés Financières (Derivate Financiare)

Communication interculturelle dans les affaires : anglais/français (Comunicare

interculturală în afaceri : engleză/franceză)

2^{eme} Semestre, 1^{er} Année

Investisseurs institutionnels et gouvernance corporative (Investitori Institutionali si Guvernanta Corporatista)

Diagnostic financier (Diagnostic financiar)

Techniques de gestion des risques dans les institutions de crédit (Tehnici de

gestiune a riscului in institutiile de credit)

Méthodes de l'analyse boursière (Metode de analiza bursiera)

Langue moderne dans les affaires (Limba modernă în afaceri)

Disciplines obligatoires à choisir:

- Bancassurance (Bancasigurarea)
- L'utilisation d'Excel et VBA en finance (Utilizarea Excel si VBA in finante)
- Fusions et acquisitions (Fuziuni si achizitii)

L'ensemble de ces cours représente, dans la maquette de la 1ère année de Master de Sciences Economiques et Gestion des Affaires, Banque et Marchés de Capitaux spécialité Finance, de l'Université Babes-Bolyai de Cluj-Napoca, un volume horaire total de 476 heures de cours (rencontres directes), auquel on ajoute les heures d'étude individuelle, conformément à la Fiche de chaque discipline.

Cette année de cours est validée, après accord des responsables du Master mention Banque Finance Assurance, spécialité Gestion d'actifs, Contrôle des risques et Conformité de l'IUP Banque Finance Assurance), en équivalence avec les unités d'enseignement suivantes figurant dans la maquette de la 1^{ere} année du Master mention Banque Finance Assurance, spécialité Gestion d'actifs, Contrôle des risques et Conformité de l'IUP Banque Finance Assurance.

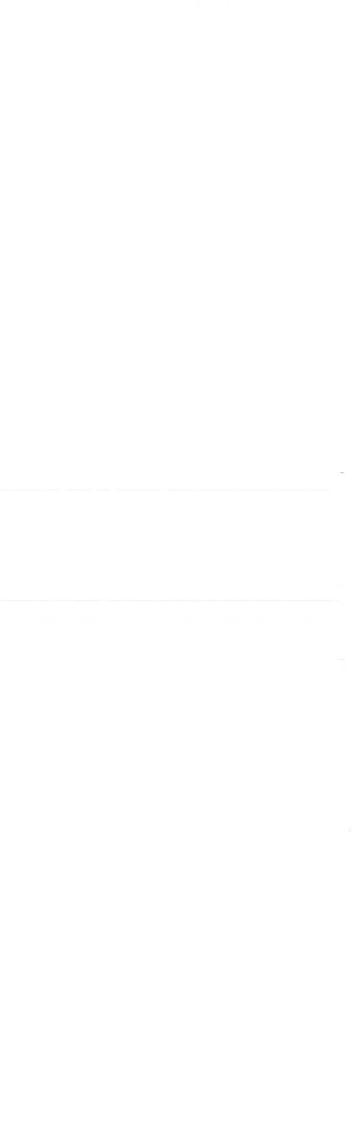
1er Semestre, 1er Année

2eme Semestre, 1er Année

Stage de 18 semaines en entreprise Environnement bancaire et financier Techniques d'expression et de communication Marchés financiers

Expression et communication Droit du patrimoine privé Banque Assurance Pratique de la gestion du patrimoine

Cette année de cours représente un total de 495,50 heures de cours.



5.3.b. Master 2 mention Management, spécialité Comptabilité, Contrôle, Audit

La deuxième année universitaire comporte pour les étudiants roumains concernés, les deux semestres de l'IAE de Caen (Master 2 mention Management, spécialité Comptabilité, Contrôle, Audit).

Au cours de la première année en Roumanie, l'étudiant roumain suit les cours suivants :

1er Semestre, 1er Année

Le régime juridique de l'entreprise (Regimul juridic al afacerilor)

Comptabilité internationale (Contabilitate internationala)

Gouvernance corporative (Managementul guvernarii corporative)

Communication interculturelle dans les affaires : anglais/français (Comunicare

interculturală în afaceri : engleză/franceză)

Disciplines obligatoires à choisir:

- Econométrie (Econométrie)
- Analyse multidimensionnelle des données (Analiza multidimensională a datelor)
- Mathématiques (Matematică)
- Évaluation des biens patrimoniaux (Evaluarea bunurilor de patrimoniu)
- La méthodologie de la recherche scientifique (Metodologia cercetării știintifice)

2^{eme} Semestre, 1^{er} Année

Normes de l'audit financier (Standarde de audit financiar)

Les rapports financiers et les normes comptables (Standarde de raportare financiarcontabilă)

Normes internationales de l'évaluation (Standarde internationale de evaluare)

Diagnostic financier (Diagnostic financiar)

Langue moderne dans les affaires (Limba modernă în afaceri)

Disciplines obligatoires à choisir:

- Econométrie des variables qualitatives (Econometria variabilelor calitative)
- Gestion des ressources humaines (Managementul resurselor umane)
- Stratégies des affaires (Strategii de afaceri)

L'ensemble de ces cours représente, dans la maquette de la 1ère année de Master de Sciences Economiques et Gestion des Affaires, Expertise Comptable et Audit, spécialité Comptabilité, de l'Université Babes-Bolyai de Cluj-Napoca, un volume horaire total de 354 heures de cours (rencontres directes), auquel on ajoute les heures d'étude individuelle, conformément a la Fiche de chaque discipline.

Cette année de cours est validée, après accord des responsables du Master mention Management spécialité Comptabilité-Contrôle-Audit de l'IAE de Caen, en équivalence avec les unités d'enseignement suivantes figurant dans la maquette de la 1^{ere} année de Master mention Management spécialité Comptabilité-Contrôle-Audit de l'IAE.

1er Semestre, 1er Année

Economie, management et droit Management des systèmes d'information Finance Contrôle de gestion Anglais

2^{eme} Semestre, 1^{er} Année

Gestion juridique
Analyse des mouvements
de concentration
Audit
Comptabilité et fiscalité
Grand oral
Stage



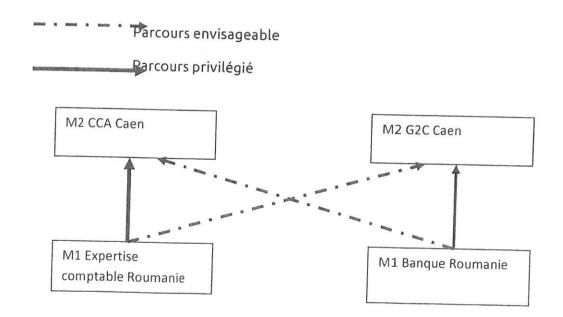
Cette année de cours représente un total de 419 heures de cours.

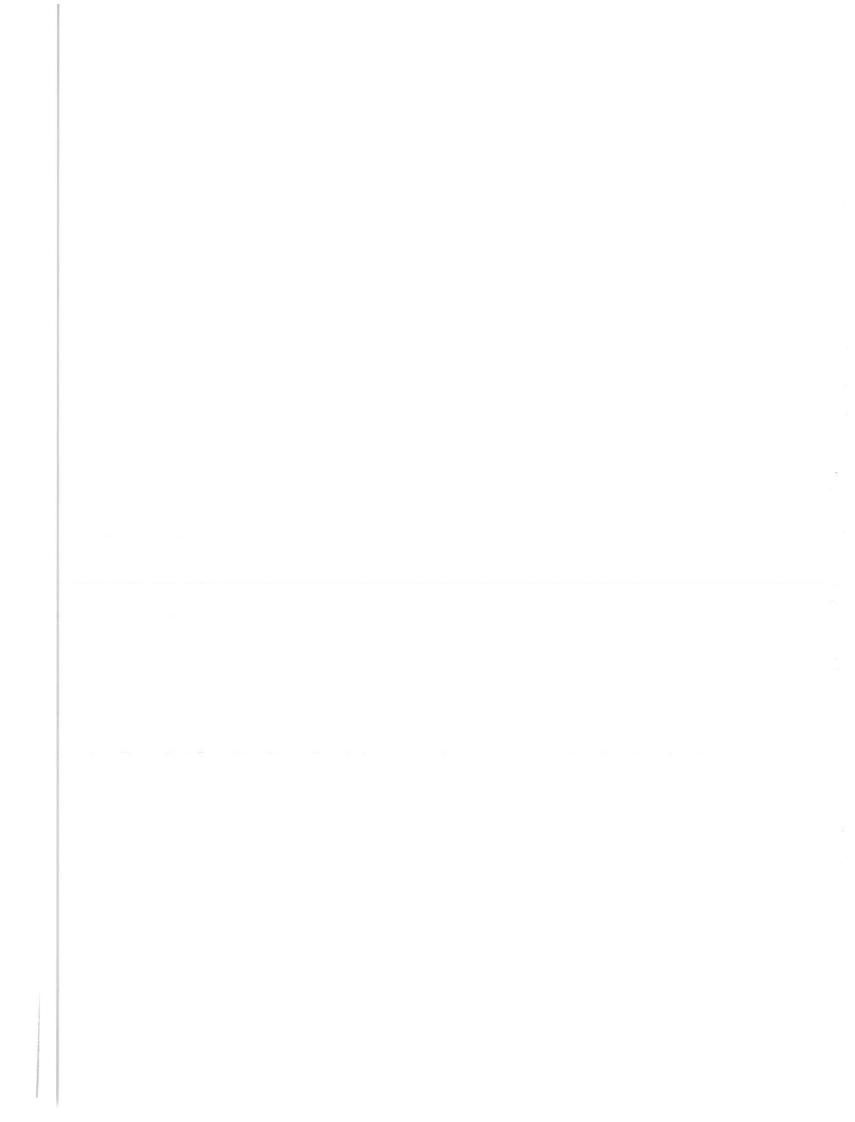
A l'issue de cette première année de cours, l'étudiant roumain concerné, sélectionné et retenu vient suivre le deuxième semestre ou l'intégralité de l'année universitaire de cours ainsi qu'un stage. Précisément, il suit les cours dispensés pour les périodes mentionnées dans la spécialité Comptabilité-Contrôle-Audit de la 2eme année du master mention Management ou dans la spécialité Gestion d'actifs, Contrôle des risques et Conformité du master mention Banque Finance Assurance.

A l'issue de cette année de cours et de stage, l'étudiant roumain concerné subit les épreuves relatives aux cours faisant l'objet d'un contrôle dans les termes et modalités arrêtés dans la charte de contrôle des connaissances afférentes à ces Masters.

L'étudiant roumain sera déclaré admis si, après avoir validé la première année de Master à l'Université Babes-Bolyai, il satisfait à l'ensemble des exigences posées par la charte de contrôle des connaissances de la spécialité Comptabilité-Contrôle-Audit du Master Management ou de la spécialité Gestion d'actifs, Contrôle des risques et Conformation du Master Banque, Finance, Assurance.

L'étudiant déclaré admis se verra, en France, délivrer le diplôme de Master Management, spécialité Comptabilité-Contrôle-Audit ou de Master Banque Finance Assurance, spécialité Gestion d'actifs, Contrôle des risques et Conformation de l'Institut d'Administration des Entreprises de l'Université de Caen Basse-Normandie.





Article 5.4 : Accompagnement pédagogique

Dans ces filières, nos étudiants font l'objet d'un encadrement.

Article 5.5 : Constitution des équipes pédagogiques

L'équipe pédagogique est formée de :

Université de Caen Basse-Normandie :

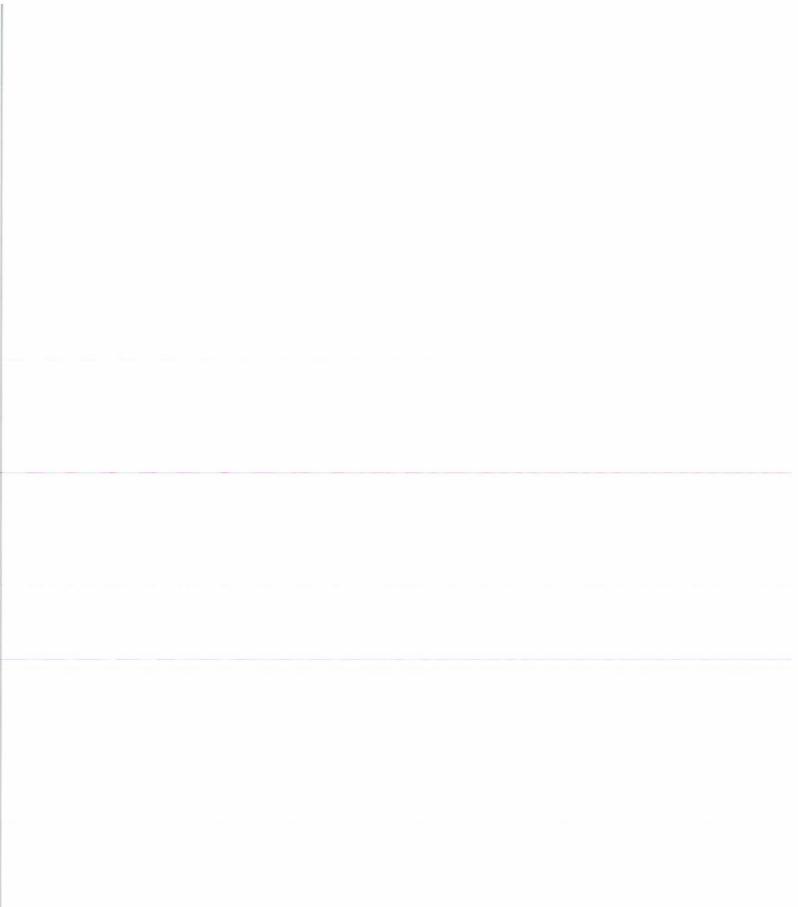
МОМ	PRÉNOM	GRADE/STATUT	DISCIPLINE	COMPOSANTE DE RATTACHEMENT
MOULIN	Jean-Marc	Professeur	Droit	IAE de Caen (Département IUP Banque Finance Assurance)
CAMPART	Sandy	Maître de conférences	Economie	IAE de Caen (Département IUP Banque Finance Assurance)
MONTIER	Jean	Professeur	Comptabilité, Contrôle, Audit	IAE de Caen
GRASSI	Olivier	Maître de conférences	Comptabilité, Contrôle, Audit	IAE de Caen

Université de Babes-Bolyai de Cluj Napoca :

NOM	PRÉNOM	GRADE/STATE	JT	DISCIPLINE	COMPOSANTE DE RATTACHEMENT
FAT	Codruta	Maître conférences	de	Finance	Faculté de Sciences Economiques
DEACONU	Adela	Maître conférences	de	Comptabilité, Contrôle, Audit	Faculté de Sciences Economiques

Article 5.6 : Mobilité enseignante

Dans l'hypothèse où des enseignants intervenant dans ce cycle de formation seraient amenés à dispenser tout ou partie de leur cours dans l'université partenaire la rémunération, des enseignants intervenant pour le compte de l'Université de Caen Basse-Normandie sera à la



charge de l'Université de Caen. Les frais de déplacement et les frais d'hébergement seront à la charge de l'université d'accueil. Réciproquement, les frais de déplacement et les frais d'hébergement des enseignants intervenant pour le compte de l'Université de Babes-Bobyai seront à la charge de l'Université d'accueil. L'Université Babes-Bobyai de Cluj s'efforcera de prévoir dans son budget les moyens nécessaires et/ou de trouver d'autres sources de financement (telles, programmes européens, fondations, institutions, etc..).

Article 5.7 : Calendrier prévisionnel

Proposition de candidats par l'Université Babes-Bolyai de Cluj pour fin mai

Sélection des candidats par les responsables pédagogiques français : au plus tard mi-juin

Envoi de la liste des étudiants roumains retenus pour suivre la 2^{ème} année de Master : mi-juin

Date de confirmation de l'Université roumaine : fin juin

Accueil des étudiants Roumains en France : septembre ou janvier

Date de début des cours dispensés en France :

Master 2 CCA: mi-septembre

Master 2 Banque, Finance, Assurance : fin octobre

Date de fin de la formation :

Master 2 CCA:

examens écrits du second semestre vers le 20 juin,

épreuve orale de soutenance de l'étude professionnelle vers le 25 / 25 juin

jury vers le 7 /8 juillet

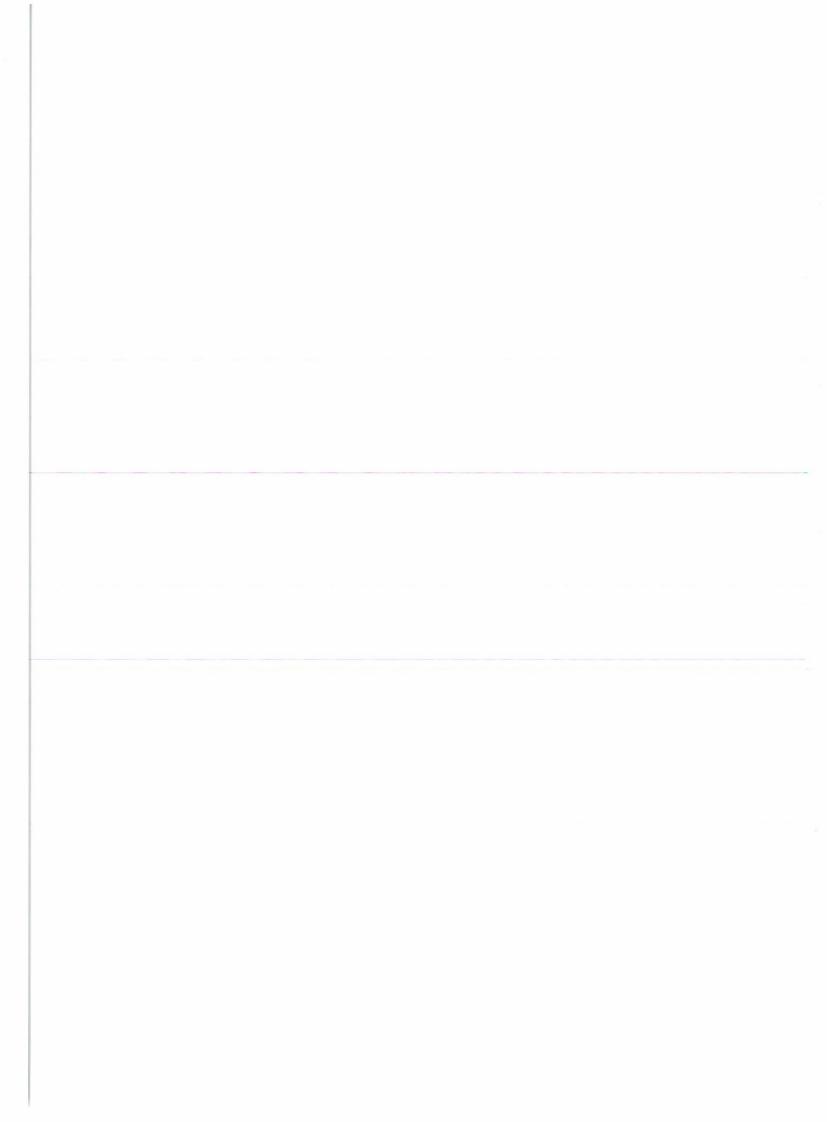
Master 2 BFA:

début mai (hors stage). Fin octobre avec stage

Dans le cadre de l'obtention du Master 2 CCA ou Master 2 BFA en France, les étudiants roumains sont soumis à la même réglementation du contrôle des connaissances des diplômes suivis. Si ces étudiants roumains souhaitent valider un double diplôme en France et en Roumanie, ils devront soutenir leur thèse finale en Roumanie.

ARTICLE 6: ÉVALUATION DE LA FORMATION

Article 6.1 : Modalités de contrôle des connaissances



A l'issue de chaque semestre de cours (en France), l'étudiant roumain concerné subit les épreuves relatives aux cours faisant l'objet d'un contrôle dans les termes et modalités arrêtés dans la charte du contrôle des connaissances afférentes au Master suivi.

Article 6.2 : Modalités de constitution du jury

Le jury de délibération est composé uniquement d'enseignants et vacataires intervenant dans la formation à l'Université de Caen et se déroule dans les locaux de l'Université de Caen.

ARTICLE 7: ADMISSION DES ÉTUDIANTS

Les étudiants seront sélectionnés en Roumanie par les responsables pédagogiques de l'Université Babes-Bolyai sur la base de leurs souhaits, de leurs résultats universitaires antérieurs et de leur niveau de compréhension et d'expression en langue française. Ils suivront la 1ère année de cours en Roumanie, à l'Université Babes-Bolyai, avant de rejoindre, après avoir passé avec succès les examens sanctionnant cette première année, les étudiants français inscrits en 2^{ème} année de Master ou au second semestre de la mention Banque Finance Assurance, spécialité Gestion d'actifs, Contrôle des risques et Conformité (IUP Banque Finance Assurance) ou Master mention Management, spécialité Comptabilité, Contrôle, Audit (IAE de Caen) de l'Université de Caen Basse-Normandie. Ils y suivront les cours de deuxième année universitaire (le 1^{er} et/ou le 2^{ème} semestre selon le cas) plus un stage, à l'issue desquels ils subiront les mêmes épreuves que les étudiants français inscrits dans la même spécialité.

ARTICLE 8: MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'étudiant roumain qui s'inscrit dans ce cycle de formation international devra prendre, en sus de son inscription dans son université d'origine, une inscription administrative et pédagogique à l'Université de Caen Basse-Normandie pour l'année universitaire au cours de laquelle il viendra suivre ses cours à Caen. A cette fin, il devra s'acquitter de l'ensemble des droits universitaires dont le montant est défini annuellement par arrêté ministériel ; En contrepartie, l'étudiant se verra remettre une carte d'étudiant de l'Université de Caen.

ARTICLE 9: MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS

Article 9.1 : Financement de la mobilité étudiante (cet article peut faire l'objet de modifications si besoin)

Les frais de transport, d'hébergement, de nourriture et d'assurances sont à la charge des étudiants. Toutefois, chacun des deux établissements présentera des demandes d'aide financière pour ses étudiants auprès des organismes compétents (tel que les Agences Europe



Education de chacun des deux pays pour l'Europe et les pays associés) selon les procédures habituelles en place dans chaque établissement.

Article 9.2: L'établissement d'accueil s'engage, dans la mesure du possible, à aider les étudiants de l'établissement partenaire relevant de cet accord dans la recherche d'un hébergement et à lui procurer les informations, orientations et aides conformément aux pratiques en vigueur concernant l'accueil des étudiants étrangers.

<u>Article 9.3</u>: Chaque partie aura la responsabilité de veiller à ce que les étudiants qu'elle envoie en mobilité dans l'établissement partenaire soient en situation régulière au regard de la législation du pays d'accueil : sécurité sociale, assurance responsabilité civile, rapatriement ...

<u>Article 9.4</u>: Durant leur séjour à l'étranger dans le cadre de cette mobilité, les étudiants des deux établissements jouissent des mêmes droits et sont soumis aux mêmes obligations que les étudiants de l'établissement d'accueil.

ARTICLE 10 : DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

Après validation de la première année de cours par l'IAE de Caen, Département IUP Banque Finance Assurance ou l'IAE de Caen, les étudiants roumains qui passeront avec succès les épreuves sanctionnant la deuxième année universitaire de cours plus le stage délivrés en France se verront délivrer le diplôme de Master mention Banque Finance Assurance, spécialité Gestion d'actifs, Contrôle des risques et Conformité de l'IUP Banque Finance Assurance ou le Master mention Management, spécialité Comptabilité Contrôle Audit de l'IAE de Caen de l'Université de Caen Basse-Normandie. Ils obtiendront, par ailleurs, le diplôme de Master délivré par leur université d'origine dans laquelle ils demeurent inscrits.

L'étudiant roumain déclaré admis à l'ensemble des épreuves, dans les termes de la charte du contrôle des connaissances propre à chaque partenaire, se verra ainsi délivrer deux masters : l'un français, l'autre roumain.

ARTICLE 11: CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ DES INFORMATIONS ET DES RÉSULTATS

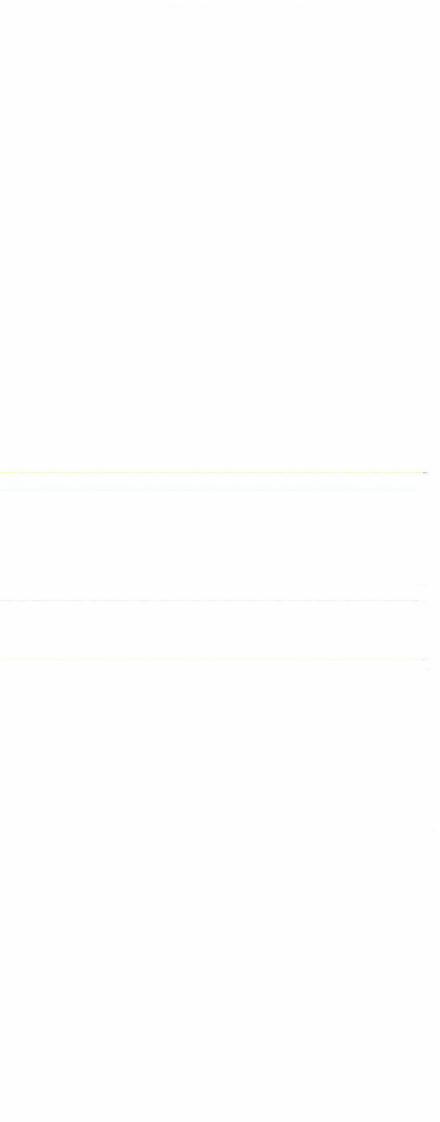
Chaque établissement ne publiera ou ne communiquera tout ou partie desdites informations confidentielles à des tiers qu'avec l'accord écrit de l'autre partenaire.

Toute publication scientifique commune relative à un programme de recherche sera effectuée avec l'accord des parties, et mentionnera la participation de chacune des parties.

Chaque établissement est propriétaire des résultats obtenus dans le cadre de la présente collaboration.

Si des difficultés survenaient, les parties s'engagent à tenter de résoudre le litige à l'amiable par voie de conciliation directe. En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant un

Ω



tribunal arbitral composé de trois (3) membres : l'un désigné par le Recteur de l'Université de Babes-Bolyai de Cluj-Napoca (Roumanie), le deuxième par le Président de l'Université de Caen Basse-Normandie, le Président de ce tribunal arbitral étant désigné d'un commun accord par les deux (2) parties. Si le litige persiste les parties s'en remettront au tribunal compétent.

ARTICLE 12: GESTION DU PROGRAMME

Article 12.1:

Sandy Campart, Maître de conférence, Jean-Marc Moulin, Professeur à l'IUP Banque Assurance, Jean Montier, Professeur et Olivier Grassi, Maître de Conférences à l'IAE sont nommés responsables du programme pour l'Université de Caen Basse-Normandie et Codruta Făt, Maître de conférence a FSEGA, est nommée responsable du programme pour l'Université de Babes-Bolyai de Cluj-Napoca pour le Master 2 mention Banque Finance Assurance, spécialité Gestion d'actifs, contrôle des risques et Conformité et Adela Deaconu, Maître de conférence a FSEGA, responsable pour le Master 2 Expertise Comptable et Audit.

Article 12.2:

Tout élément non mentionné dans la présente convention est soumis aux règlements pédagogiques de chaque établissement.

ARTICLE 13: DURÉE DE LA COLLABORATION

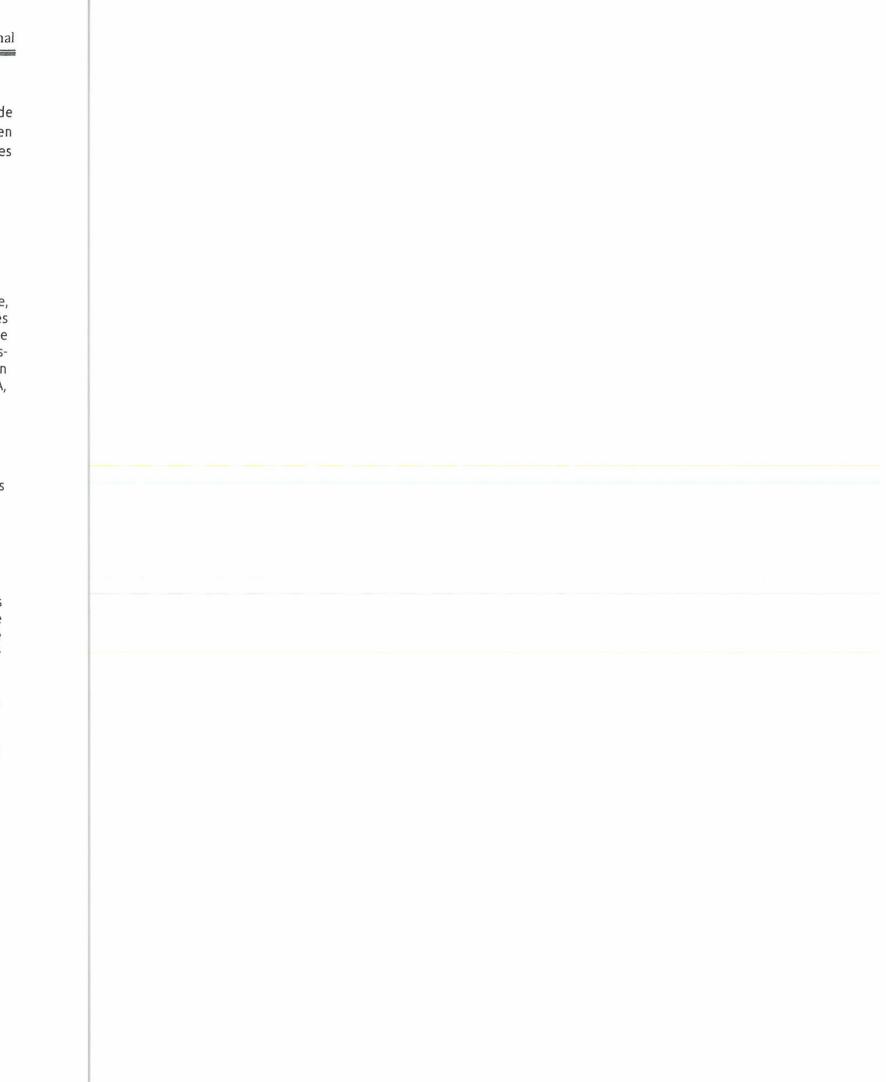
La présente convention est conclue pour une période initiale de cinq (5) ans. S'agissant des diplômes nationaux, elle est limitée à la durée de l'habilitation. Elle entre en vigueur à la date de sa signature par les parties. Elle est renouvelable d'un commun accord des parties. En cas de renouvellement, elle est à nouveau soumise à la procédure en vigueur dans chaque établissement.

Toute modification de la présente convention est soumise à l'accord préalable des deux parties, manifesté par voie d'avenant.

En cours d'application, la présente convention pourra être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un préavis d'une durée de 6 mois. La résiliation de la convention n'interrompra en aucune manière les activités déjà engagées et en cours d'exécution.

ARTICLE 14: MISE EN OEUVRE

Les deux parties se consulteront chaque fois qu'elles l'estimeront nécessaire et elles dresseront périodiquement un bilan des programmes réalisés ou en cours de réalisation. Un rapport d'activité sera communiqué annuellement aux instances universitaires compétentes.



Pour cela, les deux institutions cosignataires désigneront chacune trois (3) membres pour constituer un comité de pilotage qui se réunira au moins une (1) fois par an pour examiner les résultats de la coopération, restituer un bilan pour chaque partenaire et proposer les décisions nécessaires à toute amélioration ou extension du programme de coopération. Il appartiendra notamment à ce comité de pilotage de définir les critères d'évaluation du programme.

ARTICLE 15: SIGNATURES

Fait en 2 exemplaires originaux,

Γ		
	À Caen, le	À Cluj Napoca, le12112013
	Pour l'Université de Caen Basse-Normandie	Pour l'Université de Babes-Bolyai de Cluj
		Napoca
	CARRE # leternational Bepartement Mobilité Pierre SiNEUX	MINISTER University Population Aurel POP
	Président	Recteur
	Pour l'Université de Caen Basse-Normandie CARRE Leternational Separtement Mobilité Mobili	Pour l'Université de Babes-Bolyai de Cl Napoca



Coordonnées Université Babes-Bolyai Str. Mihail KOGALNICEANU, n.1 400084 CLUJ NAPOCA Roumanie Tél: +40.264 41 86 52/3/4/5 Fax: +40.264 41 25 70				
			E-mail:	
			Coordinateur: FACULTE (CIENCE)	
			NOM: A LELA LE ACONU	
			Tél: 00 40 264 418652	
Fax: 00 40 264 412570				
E-mail: adela deaconce @				